Envoyé en préfecture le 04/12/2017
Reçu en préfecture le 04/12/2017
ID : 013-211300090-20171130-482017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE 04/12/2017

Des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 30 novembre 2017

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 48-2017

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	10
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 23/11/2017

L'an deux mille dix-sept et le trente du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Anna GOURLIA. M. Ulrich MOLL Mme Eva PLANES, Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à M. Nicolas VIROLLE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Gauthier AMALRIC à Mme Anna GOURLIA

Absent: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

Objet Demande de subvention REGION PACA – ADEME PACA dans le cadre de la convention régionale ETAT –REGION – ADEME – Mise en place d'une borne interactive « koncept hôtesse » sur le territoire de la commune.

En date du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur une demande de subvention dans le cadre de la mise en place d'une borne interactive « concept hôtesse » sur le territoire de la commune. Ce dossier ayant été dépose hors délai, il convient à nouveau de se prononcer sur cette demande.

La fourniture, la pose et la mise en service d'une borne s'élève à 36 566 € HT. A cela, suivant l'implantation de la borne, il faudra ajouter des travaux de génie civil nécessaires pour relier la borne aux réseaux électrique et téléphonique.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Vu la convention régionale ETAT – REGION – ADEME,
Vu les subventions qui peuvent être octroyées dans le cadre de cette convention par la Région et l'ADEME,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2018 ;
Vu le projet d'installation de borne interactive sur le territoire de la commune,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Et après en avoir délibéré à,

Article 1 : DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région et de l'ADEME au titre de la convention régionale Etat/Région/ADEME.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/12/2017
Reçu en préfecture le 04/12/2017
Affiché le 04/12/2017
ID : 013-211300090-20171130-482017-DE

Coût H.T.		Financement	
36 566.00 €		Département	€
		Région / ADEME	29 252.80 €
		Communauté	- €
		Etat	- €
		Autre(s):	- €
		Autofinancement	7 313.20 €
TOTAL H.T.	**36 566.00€**	**TOTAL FINANCEMENT**	**36 566.00€**

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : AJOUTE que cette délibération annule et remplace la délibération 46-2016 du 14 décembre 2016.

Article5 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 01 décembre 2017

Le Maire

MAIRIE DE LA BARBEN (B.-du-R.)

Christophe AMALRIC